



Conseil tribunal prudhomme

Par **Ozark93330**, le **10/07/2020** à **18:37**

Bonjour a vous
J'ai un gros problème
Il y a 2 semaines au prud'homme j'ai eu ma plaidoirie au tribunal de bobigny.
Grossomodo j'ai fait 7 ans d'intérim mais toujours dans la même société, j'ai poursuivi la société en question, mon avocat a monté gros dossier j'ai pu récupérer attestation pole emploi, fiche de paye, relevé d'heures etc
Ensuite la partie adverse nous répond en affirmant que mon entrée dans la société date de 2016 et non 2012, effectivement je n'ai pas pu retrouver mes contrats de mission ou est mentionner la société où je travaillé (2016 2017 2018 j'ai eu accès)
J'ai remué ciel et terre, inspection du travail siège social de Adecco à Lyon etc impossible de retrouver contrat de travail avant 2016
Suite à ça a la plaidoirie en fin juin l'avocat adverse a joué dessus et a réussi à mettre mes 4 premières années au oubliettes aussi incroyable que cela, mon avocat n'ayant pas les contrats d'avant 2016 j'avais peu d'arguments pour contrer cela
Il faut des papiers ou attestations claires et précises pour le prud'homme.
J'arrive à mon problème
Étant dégoûté qu'on me fasse oublier 4 ans d'intérim comme ça je contacte en dernier recours un syndicat Adecco Ile de France qui comprend mon souci et accepte de m'épauler, elle contacte quelques contacts à elle et par magie hier soir je reçois les contrats de mission de 2012 à 2016 sur ma boîte mail aussi incroyable que cela...
Je me dis c'est super je vais contrer la partie adverse avec cela, j'envoie un sms à mon avocat qui me répond : Trop tard...
Donc ce matin je lui renvoie un mail aucune réponse, j'appelle les prud'homme de bobigny, j'explique ma situation à l'accueil, elle demande à la greffière ou la présidente du conseil si je peux joindre encore des documents vu que le jugement est pour début novembre, il me dit que oui c'est toujours possible....
Pourquoi mon avocat ne se réjouit pas de ces nouveaux documents qui consolideront fortement mon dossier...??!!
Merci d'avance
Dans tous les cas
Demain j'envoie personnellement les documents au tribunal, à eux de voir si il les prendront en considération ou pas mais je pense et j'espère que oui.